



Tourcoing

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Budget principal

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Table des matières

PREAMBULE.....	2
I. Analyse du budget primitif 2023	3
A. Les grands équilibres du budget	3
B. La poursuite des objectifs du nouveau mandat.....	3
II. Budget principal : section de fonctionnement.....	4
A. Les recettes de fonctionnement	4
B. Les dépenses de fonctionnement	6
III. Budget principal : section d'investissement	8
A. Les recettes d'investissement	8
B. Les projets d'investissement 2023	9
IV. Budget principal : l'encours de dette.....	11

PREAMBULE

Conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport retrace les informations financières essentielles du budget primitif 2023.

Le budget primitif 2023 intègre le résultat de l'exercice 2022

I. Analyse du budget primitif 2023

A- Les grands équilibres du budget

En 2023, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 188 213 298 €, et se répartit comme suit :

- Section de Fonctionnement : 132 736 131 €
- Section d'Investissement : 55 477 167 €

On distingue deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les mouvements réels (en dépenses et recettes) : qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement réel ;
- Les mouvements d'ordre (dépenses et recettes) : qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (amortissements, provisions....)

Le budget primitif 2023 qui intègre le résultat de l'exercice 2022, s'équilibre sur une masse réelle en dépenses de 173 475 125 € :

- 121 268 401 € pour les dépenses de fonctionnement
- 52 206 724 € pour les dépenses d'investissement (dont RAR)

B- Le BP2023 : la poursuite des objectifs du nouveau mandat

Le budget 2023 de la ville de Tourcoing se caractérise par :

- Un programme d'investissement ambitieux calibré aux capacités de financement de la commune pour des services publics de qualité
- Pas d'augmentation de l'encours de dette en 2023, et une augmentation des dépenses de fonctionnement tenant compte de l'inflation (5,9 % en 2022) et de l'augmentation du coût de l'énergie mais intégrant également la poursuite d'efforts de gestion dans le but de préserver la capacité d'autofinancement de la Ville
- Des taux inchangés depuis 2017 pour les impôts locaux

II. Budget principal : section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 132,4 M€ (dont résultat 2022)**, soit une augmentation de 2,24 % par rapport à 2022 et se répartissent comme suit :

Recettes réelles fonctionnement, résultat compris	Pour rappel, BP 2022	BP 2023	Ecart 2023/2022	Variation 2023/2022
002 – RESULTAT REPORTE	6 095 412 €	6 139 102 €	43 690 €	0.72 %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	200 000 €	200 000 €	0 €	0 %
70 - PRODUITS DES SERVICES	4 605 105 €	4 584 669 €	- 20 436 €	-0.44 %
73 - IMPOTS ET TAXES	18 789 479 €	18 789 479 €	0 €	0,00 %
731- FISCALITE LOCALE	48 420 301 €	50 190 300 €	1 769 999 €	3.66 %
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS	50 868 450 €	52 042 689 €	1 174 239 €	2.31 %
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTES	506 367€	440 992 €	-65 375 €	-12.91 %
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000 €	20 000 €	0 €	0.00 %
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	0 €	0 €	0 €	0 %
TOTAL	129 505 114 €	132 407 231 €	2 902 117 €	2.24 %

Les principales variations s'expliquent comme suit :

- Chapitre 002 : + 43 690 €, légère augmentation du résultat de l'exercice 2022
- Chapitre 70 : ce poste reprend les recettes liées aux services et au domaine de la collectivité. Il s'agit notamment : des concessions cimetières (233 k€), des redevances pour les services culturels (95 k€), et services périscolaires (1,298 M€), des prestations repas pour les seniors dans les résidences (1,050 M€)
- Chapitre 73 :
Les dotations communautaires de la MEL atteindront respectivement en 2023 :
 - Attribution de compensation : 14 977 508 €. Ce montant est fixe depuis plusieurs années (produit historique de l'ancienne taxe professionnelle)
 - Dotation de Solidarité Communautaire : 2 211 766 €
 - FPIC : 1 600 000 € en prévision
- Chapitre 731 :+ 1 770 000€. Les taux d'impôts locaux proposés au vote resteront inchangés.

La revalorisation forfaitaire des bases sera de de 7,1% (3.4 % en 2022).

Ce chapitre prend en compte également les droits de mutation (DMTO) qui restent à un niveau important (3 100 000 €).

- Chapitre 74 : + 1 174 239 € avec maintien du dynamisme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) estimée à 42,1 M€ soit + 0,8 M€ de BP à BP et le financement de l'état pour une nouvelle Cité Educative (335 000 €)
- Chapitre 75 : Ce chapitre reprend notamment les loyers perçus par la ville à hauteur de 339 000 euros

Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **121.3 M€ pour 2023** soit une augmentation de 4.69 % par rapport à 2022.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Dépenses réelles fonctionnement	Pour rappel, BP 2022	BP 2023	Ecart 2022/2023	Variation 2022/2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 746 364 €	23 207 094 €	3 460 730 €	17.53 %
012 - CHARGES DE PERSONNEL	70 194 647 €	71 690 894 €	1 496 247 €	2.13 %
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 430 807 €	22 960 213 €	529 406€	2.36 %
66 - CHARGES FINANCIERES	3 440 000 €	3 340 000 €	-100 000 €	-2.91%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 000 €	40 200 €	1 200 €	3.08 %
68-DOTATIONS PROVISIONS	50 000 €	30 000 €	-20 000 €	-40.00 %
TOTAL	115 900 818 €	121 268 401€	5 367 583 €	4.63 %

Les principales variations s'expliquent comme suit :

- Chapitre 011 : + 3 460 730 €. Les dépenses d'énergie (Gaz et Electricité) augmentent de plus de 2700 000 € malgré la mise en œuvre de la mesure de l'état (amortisseur d'électricité) estimée à 525 K€ qui viendra directement minorer les factures payées par la ville.

Les dépenses alimentaires sont en hausse également, de plus de 300 000 euros

- Chapitre 012 : + 1 496 247 €, en raison notamment de l'effet augmentation du point d'indice sur une année pleine

- Chapitre 65 :+529 406 €. Ce chapitre comprend notamment la participation au fonctionnement des écoles privées dont la baisse est liée aux effectifs dans ces écoles privées malgré un soutien maintenu à un haut niveau par le biais du forfait par élève à hauteur de 925 euros, la subvention au CCAS (5 278 000 euros), les subventions de fonctionnement aux associations pour plus de 8 M d'euros), la prise en charge du déficit des budgets annexes des locations immobilières et restauration municipale(2 811 000 euros), les aides aux loyers aux commerçants et les bourses au mérite(312 000 euros)

Il faut noter la mise en place d'une nouvelle cité Educative Grand sud à hauteur de 280 000 € financée par l'Etat

- Chapitre 66 : Ce chapitre reprend les intérêts de la dette à hauteur de 3 300 000 euros
- Chapitre 68 : 30 k€ sont prévus en provisions pour risques, destinées notamment à couvrir la charge probable résultant de litiges, constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité.

III. Budget principal : section d'investissement

A. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, hors reports, sont composées des cessions, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), des subventions d'équipement et des emprunts nouveaux (cf. paragraphe IV).

L'autofinancement concourt également à l'équilibre de la section d'investissement, il est prévu à hauteur de 11 M€ en 2023.

Recettes réelles investissement	BP 2023	Pour rappel, BP 2022	Ecart 2023/2022	Variation 2023/2022
024 - PRODUITS DES CESSIONS	3 100 000 €	2 346 351 €	753 649 €	32.12 %
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 880 000 €	2 740 000 €	-860 000 €	-31.39 %
1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	8 233 358 €	4 283 039 €	3 950 319 €	92.24 %
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 051 140 €	2 835 943 €	6 215 197 €	219.16 %
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 922 985 €	17 766 503 €	156 482 €	0.88 %
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	0 €	314 475 €	-314 475 €	-100 %
4542 - TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE	75 000 €	75 000 €	0 €	0,00 %
TOTAL	40 262 483 €	30 361 311 €	9 970 472 €	32.61 %

Les principales variations sont les suivantes :

- Chapitre 024 : + 753 k€, montant ajusté en fonction de la valeur du patrimoine à céder en 2023. A noter que les cessions font l'objet d'une inscription en prévision au BP en investissement et d'une comptabilisation en réalisation au CA en fonctionnement.

La ville sollicite l'avis de l'administration des domaines pour une estimation du prix de vente. Ainsi, l'ensemble des biens proposés à la vente et dont les recettes sont inscrites au budget fait l'objet d'une procédure sécurisée.

- Chapitre 10 : Avec notamment avec le FCTVA pour 1 840 000€. Il est calculé sur les dépenses d'équipement de la Ville (calculé par l'application du taux de 16,404 %, inchangé depuis 2015).
- Chapitre 1068 : correspond à l'excédent de la section de fonctionnement.
- Chapitre 13 : + 6 215 k€, par rapport à 2022 notamment en raison des travaux de rénovation de la salle Léo Lagrange (5 490 000 € de financement sur 2022) et du financement de la MEL pour l'éclairage public à hauteur de 500 000€
- Chapitre 16 : le recours maximal à l'emprunt s'élève à 13 M €, les 5 000 000 € complémentaires correspondent à des écritures de dette équilibrées en dépenses et recettes.

B. Les projets d'investissement 2023

Le volume des dépenses d'équipement envisagé pour 2023 est de 25 M€ (chapitres 20, 204 et 21), et vient confirmer l'objectif d'un programme d'investissement ambitieux, en lien avec les capacités d'épargne et d'emprunt de la Ville.

En 2023, plusieurs projets structurants, couvrant les domaines du sport, de la culture ou encore de l'aménagement, seront lancés ou poursuivis :

- La rénovation de l'éclairage public avec une accélération des investissements (passage d'un programme de rénovation sur 10 ans à 5 ans) pour générer une sobriété et des économies d'énergie (1.2 M€) subventionnée à hauteur de 0.5 M€ par la MEL

- Priorité à la végétalisation avec un investissement doublé sur les plantations d'arbres, verdissement de places (Croix rouge /Phalempins),de l'avenue Gambetta, développement de la voie verte, pour un montant total de 765 000€.

- Les travaux de l'Eglise Sainte Anne (651 910 €) subventionnés par du DSIL 2020 pour 209 000 € et du PTS 2023 pour 277 000 €

- La poursuite des travaux d'aménagement du nouveau quartier du Quadrilatère des piscines avec une nouvelle maison des associations et une salle polyvalente (1.9 M€)

- La première partie de la rénovation de la toiture Groupe Scolaire Bonnot (245 000€) subventionnée par la DPV 2023 pour 200 000 €

- Remise aux normes des cuisines satellites dans les écoles (425 000 €) subventionnée par la DSIL 2021 pour et la MEL à hauteur de 141 000 € chacun.

- Poursuite du développement du réseau de vidéo protection (285 000€)

- Eclairage boulevard Gambetta (600 000 €) subventionnés par le fonds vert pour 106 000€
- Nouveaux vestiaires au stade de foot Bourgogne (258 000 €)
- Couvertures Médiathèque Chedid (270 000€) subventionnées par la DSIL 2023 pour 90 000 € et la MEL pour 90 000 €
- Aménagement du site de la Cotonnière pour 300 000 euros
- La rénovation du complexe sportif Léo Lagrange (7.2 M€) subventionnée par la MEL, la Région et l'Etat pour 5.5 M€
- ANRU 2 Bourgogne (600 000 €)
- La continuation des travaux zone de l'Union (860 000 €)
- La mise en œuvre des projets participatifs (150 000 €)
- Le solde d'achat du bâtiment pour installer la nouvelle médiathèque du centre-ville pour 400 000 €

En plus du programme prévisionnel de travaux, un peu plus de 3 M€ seront consacrés à l'achat d'équipements :

- Vidéo protection et achat de divers matériels pour la Police Municipale (297 000 €)
- Informatique et téléphonie (matériels, câblages, infrastructures de réseaux) (695 000 €)
- Achat d'un camion nacelle (97 000 €)
- Matériels terrains et salles de sport (137 000 €)
- Matériels et mobiliers scolaires (204 000 €)
- Acquisition de véhicules et d'engins de propreté et de sécurité (600 000 €)

Les dépenses réelles d'investissement, hors reports, sont composées de :

Dépenses réelles investissement, résultat compris	BP 2023	Pour rappel BP 2022	Ecart 2023/2022	Variation 2023/2022
001 - SOLDE INVEST REPORTE	2 941 542 €	3 028 515 €	-86 973€	-2.88%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 200 660€	20 180 654 €	- 1 979 994 €	-9.82%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 830 800 €	1 679 087 €	151 713 €	9.04%
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	3 540 733 €	3 404 732 €	136 646€	4.02%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 052 762 €	14 343 095 €	4 709 667 €	32.84%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	468 000€	0 €	468 000 €	100 %
4541 - TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE	75 000 €	75 000 €	0 €	0,00%
TOTAL	46 109 497 €	42 711 083 €	3 398 414 €	7.96 %

Les principales variations sont les suivantes :

- Chapitre 001 : -86 973 €, diminution du résultat déficitaire d'investissement 2021
- Chapitre 16 : - 1 979 994 €, diminution de l'amortissement de la dette
- Chapitre 204 :136 646 €, augmentation des participations aux concessions
- Chapitre 21 : + 4 709 667 €, dépenses d'équipement en augmentation

VI. Budget principal : l'encours de dette

Au 1er janvier 2023, l'encours de dette de la ville du budget principal s'élève à 137 548 122 €.

La Dette de la Ville reste saine et sécurisée avec plus de 68 % d'emprunts à taux fixe. Le recours à l'emprunt 2023 est estimé à 12,76 M€. Le remboursement en capital de dette s'élève à 13,200 M€ (12,4 M€ au titre de la dette amortissable + 800 K€ de provision d'amortissement des emprunts in fine).

